

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
9 AVRIL 2015

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mille quinze et le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de VALDURENQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M Jean-Louis BATTUT, Maire.

Date d'affichage : 23/03/2015
Date de convocation : 23/03/2015

Étaient présents : M. LAVAGNE, M. MORENO, M AZEMA, Mme STEFANI, Mme VILLAR, Mme LISERRA, M. ROGNE, Mme BONNAFOUS, M. BLASQUEZ, M. PINTE,
Absent excusé : M. LAUBER, Mme COUSINIE, Mme MIALHE
Mme Pierrette STEFANI a été nommée secrétaire de séance.

Démission de Mme VIDAL Nathalie reçue le 31 mars 2015 suite aux résultats des élections des conseillers départementaux qui ont vu le Front National arriver en tête sur la commune de Valdurenque.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision avec regret.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Budget principal

Résultat de fonctionnement : **Excédent 160 361.07€**

Excédent d'investissement : **Excédent 29 455.97€**

Budget assainissement

Résultat d'exploitation : **Excédent 48 152€**

Excédent d'investissement : **Excédent 49 329.73€**

COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal, considérant que les comptes établis pour l'exercice 2014 par le trésorier de Labruguière n'appellent aucune observation ni réserve, arrête les comptes de gestion pour l'exercice 2014.

BUDGET PRIMITIF 2015

Budget principal

Il s'équilibre comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement : **697 949.56€**

Recettes et dépenses d'investissement : **529 765.04€**

Budget assainissement

Il s'équilibre comme suit :

Recettes et Dépenses de fonctionnement : **98 115.48€**

Recettes et dépenses d'investissement : **72 113.18€**

Taux des contributions directes

Les taux restent inchangés pour l'année 2015, soit :

Taxe d'habitation : **13.80%**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **18.55%**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **67.50%**

Taxe assainissement

La taxe d'assainissement est inchangée pour l'année 2015, soit :

- un abonnement de **36€HT** incluant les premiers 40m3 d'eau consommée,
- plus **0.91€HT** par m3 d'eau consommée au-delà de 40m3
- plus **0.235€** par m3 de redevance pour modernisation des réseaux de collecte due à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la totalité de la consommation

Taxe locale sur la publicité extérieure

Le tarif applicable pour la taxe sur la publicité extérieure sera pour l'année 2016 de 20.5€/le m2

SUBVENTIONS

A l'unanimité du Conseil Municipal, les subventions suivantes ont été attribuées pour l'année 2015, sans changement par rapport à l'année précédente :

- **M.J.C : 1100€**
- **Société de Chasse : 250€**
- **RANDOVAL : 200€**
- **Club des Aînés : 420€**
- **APEDI : 153€**
- **ADAR : 350€**
- **Prévention Routière : 31€**
- **La Récré de Valdu : 200€**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé par les Communes de Noailhac, Lagarrigue et Valdurenque, la MJC de Lagarrigue, coordonatrice, percevra les subventions suivantes

- ✓ **CLSH : 11200€**
- ✓ **Actions sportives et culturelles en direction de la jeunesse : 1250€**

Aucune autre subvention n'est accordée aux associations n'ayant pas leur siège social sur la Commune.

TRAVAUX

Salle de sports pour activités périscolaires et sportives

Une commission composée des membres suivants :

Christian AZEMA, Jean-Louis BATTUT, Patrick MORENO, Jean-François PINTE, Manuel BLASQUEZ, Lionel ROGNE, Caroline BONNAFOUS

étudiera un mode de gestion de la salle pour la pratique des activités sportives hors scolaires.

QUESTIONS DIVERSES

Adhésion groupement de commandes pour l'achat d'électricité

La commune a choisi d'adhérer au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Energies du Tarn pour l'achat d'électricité des bâtiments dont la puissance est supérieure à 36KVA

Terrain militaire

Monsieur le Colonel Vincent TASSEL, commandant le 8^{ème} RPIMA rappelle l'interdiction formelle de fréquenter le terrain militaire du Causse par les personnes n'appartenant pas au Ministère de la

Défense en raison du danger pour les contrevenants, des munitions ayant été tirées mais non explosées et pour les militaires perturbés dans le déroulement des séances d'instruction militaire. Toute infraction peut être sanctionnée conformément à la loi.

Fleurissement du village

La commune participera au concours des villages fleuris.

Instruction des demandes d'autorisation de construire

La Direction Départementale des Territoires n'instruisant plus les demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, une convention sera signée avec la Ville de Castres pour assurer cette mission à compter du 1^{er} juillet 2015.

Remerciements de l'Association »Génération Mouvement «

L'association remercie le Conseil Municipal pour la subvention octroyée permettant l'organisation du goûter des personnes âgées.

Enquête publique

L'enquête publique pour le transfert dans le domaine public de l'Impasse de Pratescou s'est déroulée du 1^{er} avril au 15 avril 2015.

Activités périscolaires

Une demande pour le renouvellement des activités périscolaires selon le planning actuel a été déposée auprès de la Direction académique.

Plan communal de sauvegarde

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il lui a été présenté.

OPAH de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

Une OPAH (Opération pour amélioration de l'habitat) va démarrer au sein de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Elle concernera notamment les communes rurales. Se renseigner auprès de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, Mme KERNINON (Tél. 05 63 73 50 01).

COMMUNIQUE

Dégradations clôture école et autres

Suite aux dégradations constatées sur différents bâtiments communaux, et vraisemblablement commis par des adolescents de la commune, le Conseil Municipal informe que les dégâts occasionnés seront à la charge des auteurs des faits ou des représentants légaux.